



MAIRIE
de
REUTENBOURG
67440



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AVRIL 2016

 &  03 88 70 60 43

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

Les adjoints : M. LEHMANN Claude et M. VAUT Patrick.

Les conseillers : MME UMECKER Marie-Antoinette, MM, HUSSER Cédric, MUCKENSTURM Stéphane, WALTHER Christophe et WENDLING Lucien

Absents excusés : M. BURG Denis ayant donné procuration à M. LEHMANN Claude, Mme NEFF Stéphanie ayant donné procuration à M. VAUT Patrick et M. VIX Mathieu ayant donné procuration à M. GEORGER Frédéric

ORDRE DU JOUR :

- 2016-11. Désignation du secrétaire de séance
- 2016-12. Adoption du PV de la séance du 25 février 2016
- 2016-13. Adoption du Compte Administratif 2015
- 2016-14. Approbation du Compte de Gestion 2015 – Commune et CCAS
- 2016-15. Affectation du résultat 2015
- 2016-16. Reversement à l'AF du produit de la chasse
- 2016-17. Vote des taux
- 2016-18. Adoption du Budget Primitif 2016
- 2016-19. Location salle
- 2016-20. Convention France Télécom – Rue de la Fontaine et Côte
- 2016-21. Demande de subvention
- 2016-22. Divers et communications

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :
* n° 2015-21 Convention France Télécom – Rue des Vergers

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

2016-11 Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer.

M. HUSSER Cédric, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2016-12. Adoption du PV de la séance du 25 février 2016

Le procès – verbal de la séance du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2016-13. Adoption du Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les écritures effectuées durant l'exercice 2012. Conformément aux dispositions des articles L181-7 et L181-19 du Code des Communes, Monsieur LEHMANN Claude, adjoint au Maire, soumet au vote le Compte Administratif 2015 qui constate que ce dernier est arrêté comme ci-après :

 FONCTIONNEMENT

- Dépenses de l'exercice	146 214,53 €
- Recettes de l'exercice	189 334,15 €
- Excédent 2015	43 119,62 €
- Excédent reporté 2014	85 008,20 €
- Excédent de fonctionnement de clôture	128 127,82 €

 INVESTISSEMENT

- Dépenses de l'exercice	44 732,73 €
- Recettes de l'exercice	91 653,23 €
- Excédent 2015	46 920,50 €
- Excédent reporté 2014	86 573,89 €
- Excédent d'investissement de clôture	133 494,39 €
- Reste à réaliser	63 185,70 €

 Décision du Conseil Municipal :

Le compte administratif 2015 de la commune de Reutenbourg est approuvée à l'unanimité; le vote intervenant hors la présence de Monsieur le Maire.

2016-14. Approbation du compte de gestion 2015 - Commune et CCAS

Soumis par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2015 de la commune et du CCAS présentés par Madame FISCHER Simone, Receveur Municipal, dont les écritures concordent rigoureusement avec celles du compte administratif du même exercice.

2016-15. Affectation du résultat 2015

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 selon annexe ci-jointe.

2016-16 Reversement à l'AF du produit de la chasse

Le Conseil Municipal décide de reverser, comme chaque année, le produit de la chasse à l'Association Foncière de Reutenbourg.

2016-17. Vote des taux

M. le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire de reconduire pour l'exercice 2016 les taux d'imposition appliqués en 2015, à savoir :

TAXE	TAUX 2016	PRODUIT ATTENDU 2016
- habitation	5,28	18 132 €
- foncière bât	2,67	6 136 €
- foncière non bâti	10,49	2 119 €
-CFE	6,52	2 601 €

Total : 28 988 €

2016-18. Adoption du Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte, sans observation le Budget Primitif 2016 de la commune présenté par M. le Maire qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

	Résultat de fonctionnement reporté	Proposition nouvelles	Votes	Total budget
Dépenses	0,00 €	303 000,00 €	303 000,00 €	303 000,00 €
Recettes	128 127,82 €	174 872,18 €	174 872,18 €	303 000,00 €

Section d'Investissement

	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Reste à réaliser	Proposition nouvelles	Votes	Total budget
Dépenses	0,00 €	63 185,70 €	231 814,30 €	231 814,30 €	295 000,00 €
Recettes	133 494,39 €		161 505,61 €	161 505,61 €	295 000,00 €

2016-19. Location salle

Monsieur le Maire propose aux conseillers de règlementer la location de la salle aux associations.

Après discussion et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'établir 3 catégories d'associations :

- un contrat spécifique à l'année sera fait à l'association socioculturelle de Reutenbourg qui prévoira uniquement le paiement de la casse pour toutes les réservations durant l'année,
- toutes associations ayant leur siège à Reutenbourg auront droit à une location par an en payant uniquement les charges (électricité et casse). Les locations suivantes devront être payées en intégralité,
- les associations qui louent la salle tout au long de l'année pour diverses animations et qui ont déjà une convention d'occupation des locaux avec la commune auront le droit d'avoir la salle une fois par an en payant uniquement la casse. Les locations suivantes devront être payées en intégralité.

2016-20. Convention France Télécom – Rue de la Fontaine et Côte

Le Maire informe les conseillers qu'un projet de mise en souterrain des réseaux est envisagé Rue de la Fontaine et Rue de la Côte.

M. le Maire présente aux conseillers le chiffrage estimatif d'un montant de 4550 € HT pour cette opération ainsi que les modalités.

Après examen du chiffrage les conseillers décident à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette convention.

2016-21. Convention France Télécom – Rue des Vergers

Le Maire informe les conseillers qu'un projet de mise en souterrain des réseaux est envisagé Rue des Vergers.

M. le Maire présente aux conseillers le chiffrage estimatif d'un montant de 3736 € HT pour cette opération ainsi que les modalités.

Après examen du chiffrage les conseillers décident à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette convention.

2016-22. Demande de subvention

Après examen des diverses demandes réceptionnées, le conseil municipal décide le versement des subventions suivantes :

- ARAHM : 75 €
- Croix Rouge : néant
- Fondation du Patrimoine : néant

2016-23. Divers et communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.